

ASA des MONTS D'AUTAN
et ASA CORBIERES

ECURIE MONTAGNE NOIRE



39^{ème}

**RALLYE NATIONAL MONTAGNE NOIRE
TARN - AUDE**



COUPE DE FRANCE DES RALLYES – Coef. 4

27, 28 et 29 Juillet 2018

www.rallyemontagnenoire.com

**REGLEMENT
MODERNE**

Attention !!

RECONNAISSANCES REGLEMENTEES

Conformément à l'article 6.2 de la réglementation sportive 2018, les reconnaissances seront réglementées de la façon suivante :

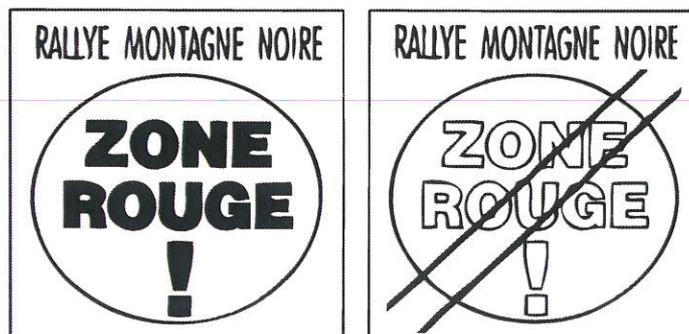
RECONNAISSANCES AUTORISEES					
Samedi	21	Juillet	08H00 / 12H00 14H00 / 19H00	E.S. 1 / 2 E.S. 3 / 4 / 5	
Dimanche	22	Juillet	08H00 / 12H00 <u>Pas de Recos Dimanche Après Midi</u>	E.S. 1 / 2 / 3 / 4 / 5	(Passage Tour de France Mazamet)
ou Mercredi	25	Juillet	08H00 / 12H00 14H00 / 19H00	E.S. 1 / 2 E.S. 3 / 4 / 5	
Jeudi	26	Juillet	08H00 / 12H00 14H00 / 19H00	E.S. 1 / 2 E.S. 3 / 4 / 5	

Nombre de passages limité à 3

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'EMPRUNTER LES EPREUVES SPECIALES EN SENS INVERSE, sous peine des sanctions prévues au règlement FFSA

Voitures de Série – Equipements limités

LIMITATION DE VITESSE EN RECONNAISSANCE



Entre ces DEUX PANNEAUX, vous devez respecter une VITESSE MAXIMALE en RECONNAISSANCE, de :

- 50 Km/heure en épreuve spéciale**
- 30 Km/heure en traversée de village**

Toute infraction relevée en Reconnaissances, par l'autorité de GENDARMERIE ou l'autorité MUNICIPALE ayant pouvoir de POLICE, motivera automatiquement un rapport transmis à la Direction de Course pour demande de sanction sportive pouvant aller jusqu'au REFUS DE DEPART du Rallye.

COMITE D'HONNEUR

Le Comité d'Organisation remercie chaleureusement les personnalités qui ont permis ou contribué efficacement à l'organisation du 39^{ème} RALLYE MONTAGNE NOIRE :

<p>Madame Carole DELGA Monsieur Christophe RAMOND Monsieur André VIOLA Monsieur Jean Michel MOUGARD Monsieur Alain THIRION Monsieur Pascal BUGIS Monsieur Olivier FABRE Monsieur Nicolas DECHAUX Monsieur André DIVIES Monsieur Samuel TEISSIER Monsieur Vincent GAREL Mmes et Mrs les Conseillers Régionaux Mmes et Mrs les Conseillers Départementaux du Tarn et de l'Aude Monsieur le Directeur du Service des Routes du Département du Tarn Monsieur le Directeur du Service des Routes du Département de l'Aude Mmes et Mrs les Maires des Communes traversées</p>	<p>Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée Président du Conseil Départemental du Tarn Président du Conseil Départemental de l'Aude Préfet du Tarn Préfet de l'Aude Maire de Castres – Président de la CACM Maire de Mazamet – Vice-président de la CACM Président de la Fédération Française du Sport Automobile Président de la Ligue Occitanie Pyrénées du Sport Automobile Président de la Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile Conseiller Régional</p>
--	--

LISTE DES ADRESSES

<p>Organisation et secrétariat Prise du Carnet d'Itinéraire - Vérifications préliminaires Accueil des Officiels Accueil des Concurrents Vérifications Administratives Compl. Vérifications Techniques Parc Fermé de Départ Accueil Presse – Salle de Presse PC du Rallye Parc Remorques Remise des Prix</p>	<p>ASA MONTS D'AUTAN – ECURIE MONTAGNE NOIRE Maison des Associations 41 rue Galibert Pons – BP 243 MAZAMET CEDEX Tel. 0563616766 – Fax. 0563610738 – Mail : rallyemontagnenoire@wanadoo.fr Palais des Congrès de MAZAMET PARC DES EXPOSITIONS – Avenue du Sidobre – 81100 CASTRES PARC DES EXPOSITIONS – Avenue du Sidobre – 81100 CASTRES PARC DES EXPOSITIONS – Avenue du Sidobre – 81100 CASTRES PARC DES EXPOSITIONS – Avenue du Sidobre – 81100 CASTRES PARKING DROUOT - Rue Christian d'Espic – 81100 CASTRES ESPACE GGG PEUGEOT-MAUREL – Face Gare SNCF – 81200 MAZAMET Palais des Congrès de MAZAMET Parc de la Molière – 81200 MAZAMET (Ouverture le Vendredi 27 juillet à 18H00) Palais des Congrès de MAZAMET</p>
--	--

PROGRAMME ET HORAIRES

Lundi 7 mai 2018		Parution du Règlement Ouverture des Engagements	
Lundi 16 juillet 2018	Minuit	Clôture des Engagements	
Vendredi 20 juillet 2018	15h00	Publication de la liste des engagés Horaires de convocations aux vérifications administratives complémentaires	Palais des Congrès MAZAMET
Samedi 21 juillet 2018	08H00 / 18H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives préliminaires	Palais des Congrès MAZAMET
	08H00 / 18H00	Reconnaitances session 1	
Dimanche 22 juillet 2018	08H00 / 11H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives préliminaires	Palais des Congrès MAZAMET
	08H00 / 18H00	Reconnaitances session 1	
du Lundi 23 juillet 2018 au Mardi 24 juillet 2018	08H00 / 18H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives préliminaires	Palais des Congrès MAZAMET
Mercredi 25 juillet 2018	08H00 / 18H00	Reconnaitances session 2	
Judi 26 juillet 2018	08H00 / 18H00	Reconnaitances session 2	
Judi 26 juillet 2018	10H00 / 17H00	Séance d'essai – sur réservation –	
Vendredi 27 juillet 2018	10H30 / 12H30	Vérifications administratives complémentaires	Parc des Expositions CASTRES
	13H30 / 17H00	Vérifications administratives complémentaires	
	10H45 / 12H45	Vérifications techniques	Parc des Expositions CASTRES
	13H45 / 17H15	Vérifications techniques	
	11H30 / 17H30	Mise en Parc fermé	Parc Drouot - CASTRES
	12H30	Conférence de Presse – Salle N°2 -	Parc des Expositions - CASTRES
	16H30	1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires sportifs	Parc des Expositions - CASTRES
	17H30	Briefing Officiel – Salle N°2 -	Parc des Expositions - CASTRES
	18H00	Ouverture du Parc REMORQUES	Parc de la Molière MAZAMET
		Publication de la liste des autorisés au départ	Parc des Expositions et Parc Drouot - CASTRES
		Ordre et heures de départ	Parc Drouot - CASTRES
	Départ du 1 ^{er} Concurrent VHC du Parc Fermé	Parc Drouot - CASTRES	
	22H51	Arrivée du 1 ^{er} Concurrent VHC au Parc fermé	Jardin Promenades – MAZAMET
Samedi 28 juillet 2018	08H00	Publication des Résultats partiels provisoires 1 ^{ère} étape	Info Temps
		Ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape	Jardin Promenades - MAZAMET
	09H00	Départ du 1 ^{er} Concurrent VHC pour la 2 ^{ème} étape	Jardin Promenades - MAZAMET
	19H22	Arrivée Finale du 1 ^{er} Concurrent VHC	Jardin Promenades - MAZAMET
	19H30	Vérifications finales - Mazamet	Garage GGG PEUGEOT
	Publication du classement final provisoire du rallye	Info Temps	
	30' Maxi après l'entrée en Parc du dernier concurrent.	Jardin Promenades - MAZAMET	
Dimanche 29 juillet 2018	10H30	Remise Officielle des Prix	Palais des Congrès MAZAMET

REGLEMENT PARTICULIER

Complète le règlement standard des rallyes FFSA

Article 1 - ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'ASA des MONTS D'AUTAN avec le concours de L'ASA CORBIERES, organise les 27,28 et 29 Juillet 2018, en collaboration avec l'Ecurie **Montagne Noire**, sous le patronage de la **Ville de Mazamet, de la Région Occitanie du Département du Tarn et de l'Aude** le :

39° RALLYE NATIONAL MONTAGNE NOIRE -TARN - AUDE

Avec la participation des communes de :

AUSSILLON, CASTRES, ESCOUSSENS, FONTIERS-CABARDES, LABRUGUIERE, LACOMBE, LAPRADE, LE RIALET, MASSAGUEL, MAZAMET, PAYRIN, PONT DE LARN, SALSIGNE, ST DENIS, VERDALLE, VILLANIERE, VILLARDONNEL .

Ce Rallye sera disputé conformément au code sportif international, aux règlements sportifs de la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation :
Ligue Régionale Occitanie-Pyrénées N° 29 en date du 19/03/2018
F.F.S.A., N° 249 en date du 29/03/2018

Comité d'Organisation

Organisateur Technique
Président de l'ASA
Commissaire Général
Adjointe

Ecurie Montagne Noire
Jacques ETIENNE
Gérard BERTRAND
Sabine BROUDIC

Assistés de :

Cathy ALGANS
Philippe BARRAILLE
Alexandre BERTRAND
Lionel BERTHOUMIEU
Jean Claude BROUDIC
Daniel CENES
Christian DIBOUZEYDE
Patrice FERRAND
Jacques JONQUIERES
Bernadette PROM
Patrick THOMAS

Alexandre ASLANIS
Yvette BERTRAND
Philippe BARRAILLE
Michel BORDES

Pierre DEMOULIN
Marie Odile FARENC
Daniel GREFFIER
Francis PENA
Dominique REY
Claude VAISSIERE

Tableau Officiel d'Affichage

- Avant le rallye **Palais des Congrès MAZAMET**
- Vendredi 27/7 **Parc Expo. CASTRES**
- Samedi 28/7 **INFO TEMPS Parc Fermé MAZAMET**

Tableaux d'Informations

- Parc Fermé Parc Drouot de CASTRES
- Palais des Congrès de MAZAMET

1.1 – Officiels

Observateur FFSA Jacques PAOLI

Collège des Commissaires Sportifs

Président J.COURMONTAGNE
Membres Daniel BALDASSARI
Alain ROSSI
Fabien ZYCH
Secrétaire

Direction de Course

Directeur de Course Michel LAROULANDIE
Directeur Adjoint (+ VHC) Joseph LORRE
Adjoint à la DC Jeanne BOI
Pierre BOI
Sylvie ZYCH
Joseph LORRE
Directeur Adj. Rallye 2

Délégués à la Direction de Course

Parc Assistance Alain ARA OZAN
Parcs Fermés et Regroupement Thierry LEFOLL
Chargé Publicité Thierry GRAUBY
Véhicule Tricolore Fabien PASCAL
Véhicule à Damiens Véronique PUYAU
Véifications Adm/Techniques Joseph LORRE
PC Aude M. France POIRATON
Responsable Chronométrage Huguette LABORIE
Responsable de l'Affichage Laurence LORRE

Délégués D.C. aux ES

Serge FREVILLE Thierry HAMONIC
Nicole BONNET

Adjoints D.C. Départ ES

Françoise FREVILLE
Jack BAFFALIE
Bernard GALARD

Adjoints D.C. Inter ES

Sylvie MONTET-CAZES
Marc CIER
Patrice MARTY

Commissaires Techniques

Responsable Christoph NATEWAJKO
Marcel CERDAN
André FOURMENT
Bertrand FRANCOU
Michel RAMU (+ VHC)
Bernard SANGLA
Thierry LAVERGNE
Secrétariat Technique Delphine GRAUBY
Juges de Fait 1 Gérard & Joëlle TEXIER
Juges de Fait 2 Daniel SIRE & Patrick AZEMAR

Com. Sportifs Chargés des Relations avec Concurrents



Emilie TRAMONT



Myriam PUECH



Hervé BESSON



Gilles GUILLIER

Responsable de la Presse
Attaché de Presse
Protocole et Remise des Prix
Speakers

Marie-Odile FARENC
Olivier FOSSAT
Jacques ETIENNE
Frédéric LOMBARD
Vincent DOUGADOS
SONO VIDEO
Dr JP RIGOBERT
Dominique REY
J.Claude BROUDIC
Jacques JONQUIERES
PATRICK SOFT
L.V.M.C.
Gérard BERTRAND
Sabine BROUDIC
Laurence LORRE

Images Vidéo et TV
Médecin Chef
Médecin Organisation
Responsable Matériel
Responsable Commissaires
Classements Informatiques
Radios SECURITE
Commissaire Gal. du Rallye
Commissaire Adjointe
Responsable de l'Affichage

Responsables des équipes d'implantation

ES 1/5/8/11 Francis PENA
ES 2/4/7/10 Patrick THOMAS
ES 3/6/9 Claude VAISSIERE
Parc des Expos CASTRES Alexandre ASLANIS
Parc Fermé CASTRES Michel BORDES
Parc Fermé MAZAMET Pierre DEMOULIN
Daniel CENES
Patrice FERRAND
Parc Assistance MAZAMET

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement ainsi que dans d'éventuels additifs, ont la compétence de Juges de Faits

– Eligibilité

Le 39^{ème} RALLYE MONTAGNE NOIRE compte pour :

- * Le Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division
- * La Coupe de France des Rallyes – COEF. 4
- * Challenge HANKOOK Tour XPérience 2017/2018
- * Championnat de la Ligue Occitanie-Pyrénées
- * Challenge des Commissaires de la Ligue Occitanie-Pyrénées

Le Rallye est inscrit en PEA.

1.2 – Vérifications

Les horaires de convocation seront sur le site du Rallye Montagne Noire (www.rallyemontagnenoire.com).

Les vérifications complémentaires auront lieu le vendredi 27 juillet 2018 de : 10H30 à 17H00 pour les vérifications administratives complémentaires 10H45 à 17H15 pour les vérifications techniques au Parc des Expositions de Castres.

Vérifications administratives préliminaires : elles auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraires, à compter du samedi 21 juillet 2018 au Palais des Congrès de MAZAMET.
Les concurrents devront OBLIGATOIREMENT présenter les originaux des documents suivants :

- * Permis conduire Pilote & Copilote en cours de validité,
- * Licences Pilote & Copilote de l'année en cours,
- * Photocopie 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux portières, plaques rallye, plaque immatriculation). En même temps il leur sera remis un adhésif ACCES PARC DES EXPOSITIONS CASTRES pour pénétrer sur le site le vendredi 27 juillet ainsi qu'un adhésif ASSISTANCE pour l'emplacement pré attribué au Parc à MAZAMET.

Les concurrents ayant présenté l'ensemble des documents ci-dessus lors des vérifications administratives préliminaires présenteront uniquement : **Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité et Licence du Pilote et du Copilote pour l'année en cours**, lors des vérifications administratives obligatoires complémentaires du vendredi 27 juillet 2018.

Les VERIFICATIONS TECHNIQUES devront intervenir dans le délai imparti prévu après les vérifications administratives complémentaires. A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être placées en Parc Fermé de départ – Parc Drouot – rue Christian D'Espic à CASTRES.

Les VERIFICATIONS FINALES auront lieu à MAZAMET au Garage GGG MAUREL, Concessionnaire PEUGEOT
Prix Main d'œuvre Horaire : 60 € TTC

Article 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes.

Article 3- CONCURRENTS ET PILOTES

3.1- Demande d'engagement – Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 39^{ème} RMN 2018, doit adresser la demande d'engagement jointe, dûment complétée, accompagnée des photocopies des documents cités à l'art. 1.2 Vérifications.

avant le 16 Juillet 2018 minuit à

MONTAGNE NOIRE ORGANISATION
BP 243 – 81207 MAZAMET CEDEX
Mail : rallyemontagne noire@wanadoo.fr

Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum.
(pour les deux rallyes confondus – Modernes et VHC)
Au delà une liste d'attente pourra être créée.

Droits d'engagement avec Publicité Organisation :

ENGAGEMENT NORMAL
Remise exceptionnelle déduite

590 €

En cas de refus de la publicité organisation, les droits d'engagement seront doublés.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèques sont à libeller à l'ordre de :

MONTAGNE NOIRE ORGANISATION

Les engagements par télécopie ne sont pas pris en compte.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne par mail à l'organisateur.

La retenue sera de :

* 30% pour les demandes reçues avant le jeudi 19 juillet 2018, et de

* 50% pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications du 27/07.

Passé ce délai les droits d'engagement seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

3.2- Equipage - Conforme au règlement standard FFSA

Tous les concurrents et les officiels devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

Retrait de licence (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident aura nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamé par le licencié lui-même. Dans tous les cas, quelle que soit la nature des blessures, le licencié

devra immédiatement remettre sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3- Ordre des départs

Le départ de la 1^{ère} Etape du Rallye Moderne sera donné après les concurrents VHC, dans l'ordre suivant :

- > Pilotes prioritaires Rallye A et B
- > Autres pilotes suivant réglementation 2018

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES2) - hors pénalités - de la 1^{ère} étape, dans les conditions définies dans l'article 3.3.1 du Règlement standard des Rallyes

Article 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 – Voitures autorisées (et marquent des points)

Sont autorisées les voitures :

Groupe A/FA compris WRC (2.0 & 1.6T), S.2000 2.0 Atmo et 1.6T(RRC) - Super 1600

Groupe R

Groupe N/FN, N2 série

Groupe F.2000

Groupe GT de Série - GT+-

4.3 – Assistance

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance extérieure est interdite sur tout le parcours sauf dans le parc d'assistance :

**** MAZAMET - Quartier Gare le Vendredi Soir et le Samedi –**

L'accès au parc d'assistance de MAZAMET sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le N° du concurrent sur le coin supérieur droit du pare-brise. Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé dans le parc. Les emplacements sont numérotés et pré-attribués.

Conformément à la réglementation, la présence de bâches de sol et d'un extincteur sont obligatoires dans le parc.
(Art. 4.3.2.3 de la réglementation 2018)

4.8 – Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc fermé d'arrivée.

En cas de non respect :

AVANT LE DEPART : mise en conformité

PENDANT LE RALLYE : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 5 – IDENTIFICATION VOITURES ET PUBLICITE

Les publicités obligatoires (Plaques, Panneaux Portes et Plaques minéralogiques avant) et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable écrit de l'organisation, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image du Rallye Montagne Noire 2018 devra avoir reçu le visa de l'Organisation.

5.1 – Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520X110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520X110mm) permettant le positionnement de la promotion. L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement.

Article 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1- Description

Le 39^{ème} RALLYE NATIONAL MONTAGNE NOIRE MAZAMET - TARN - AUDE présente un parcours total de 383.500 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 138.780 kms.

L'intervalle entre chaque voiture du rallye sera d'une minute. L'heure officielle de l'épreuve sera celle de l'horloge parlante : 3699.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, période de neutralisation, etc... sont repris dans le carnet de bord et le carnet d'itinéraires qui sera disponible, à compter du 21 JUILLET 2018.

PC RALLYE – Palais des Congrès MAZAMET

(derrière le Jardin des Promenades)

Tél. 05.63.61.67.66 – Fax. 05.63.61.07.38

6.2- Reconnaissances

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du Code de la Route.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 maximum sur les 4 jours prévus (deux sessions au choix) à moduler compte tenu que par suite du passage du Tour de France, il n'y aura pas de RECO le dimanche après-midi.

LES JOURS ET HORAIRES DE RECONNAISSANCE FIGURENT SUR LE TABLEAU EN PAGE 2 DU PRESENT REGLEMENT .

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur. Une feuille de pointage sera remise à chaque équipage engagé avec le Carnet d'Itinéraires et le sticker RECO.

Dans le but de protéger certains bas côtés fragiles, des cordes pourront être protégées (piquet, séparateurs ou autres dispositifs). La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités)

Article 7- DEROULEMENT DU RALLYE

7.1- Départ

Sur l'ensemble du rallye, le rallye moderne partira 15 minutes après la dernière voiture du rallye VHC.

7.2- Dispositions Gales Relatives aux Contrôles.

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Relations Concurrents	Chasubles Rouges CRAC
Officiels ES et Parcs	Suivant réglementation
Chefs de Postes ES	Suivant réglementation
Commissaires ES	Suivant réglementation

7.3.17 – Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent engagé à un rallye du CFR 2^{ème} division, ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

*Avoir signifié par écrit au Chargé des Relations avec les Concurrents (document figurant dans le Road-Book) son intention de réintégrer le rallye. Les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

*Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

*pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.

*pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures

*ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (Groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

*pour les pilotes prioritaires FIA/FFSA

*pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant susceptible d'un appel sportif.

7.5- Epreuves Spéciales (ES)

1ère Etape - CASTRES / MAZAMET - Vendredi 27 juillet

ES 1	LE RIALET	15.300 KM X 1
ES 2	PAS DU SANT	11.130 KM X 1

2ème Etape - MAZAMET / MAZAMET - Samedi 28 juillet

ES 3/6/9	FONTBRUNO	14.500 KM X 3
ES 4/7/10	LA LOUBATIERE	10.700 KM X 3
ES 5/8/11	SALSIGNÉ **	12.250 KM X 3

** A grands regrets l'ES de LATOURETTE a dû être annulée à la suite de l'effondrement de la route provoqué par les débardages intensifs et les pluies incessantes du début de l'année. Les travaux de remise en état ne sont programmés qu'en Septembre - La route est fermée par arrêté préfectoral.

7.5.17.3 – Dépannage

Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisation et/ou pour la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.17.4 – Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant sur le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, à l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué, sur la note d'information remise aux concurrents lors des vérifications, sur le carnet de bord et sur l'adhésif remis lors des vérifications, à coller sur votre tableau de bord.

7.5.20 – Séance d'essai

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le **jeudi 26 juillet de 10h à 17h** (réservation sur le site du rallye) et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'Itinéraires – Les frais de participation sont fixés à 50 euros – Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de Course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises ou Audoises

7.6- Parc Fermé

Le Pointage en avance aux CH 11A (arrivée du rallye) n'est pas autorisé.

Article 8- RECLAMATIONS-APPELS

Les pénalisations particulières au rallye sont :

* **Infractions constatées en ZONE ROUGE** (Feuillelet N°1) Départ Refusé

* **Un classement partiel provisoire sera établi à l'issue de la dernière ES courue - hors pénalités - et affiché à le Samedi 28 Juillet à 8h00.**

Le **Classement Final provisoire** sera affiché le **Samedi 28 Juillet** au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc du dernier concurrent :

* **Tableau officiel** → INFO TEMPS Parc fermé Mazamet

* **Tableau d'info.** → PC RALLYE Palais des Congrès

Article 9- CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes
Championnat de France 2ème division ou Coupe de France.

Article 10- PRIX - COUPES

1 – PRIX en ESPECES (prix cumulables)

1 - au GENERAL	* au premier	1.200
	* au deuxième	800
	* au troisième	500
	* au quatrième	300

2 - au GROUPE	* au premier	300	
	de 6 à 10 partants	* au deuxième	200
	plus de 10 partants	* au troisième	100

3 – à la CLASSE	* au premier	650	
	Si 6 partants minimum - de 6 = réduction 50%		
	de 6 à 10 partants	* au deuxième	300
	A compter de 11 partants	* au troisième	165
	* au quatrième	110	

4 – Class. FEMININ 100% si 2 partants minimum	* à la première	400
--	-----------------	-----

Les groupes GT et GT+ seront confondus.

Total prix distribuables : 38.000

2 – PRIX en COUPES : (non cumulables)

Les 3 premiers équipages	Classement GENERAL
Les 3 premiers équipages	Classement GROUPEs
Les 3 premiers équipages	Classement CLASSEs
Le premier équipage	Classement FEMININ

+ 6 Commissaires de sécurité

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 29 Juillet à 10h30 au Palais des Congrès de MAZAMET. Les récipiendaires qui ne se présenteront pas personnellement, perdront le bénéfice de leur prix . Tenue correcte exigée.

**Après le rallye ...
la convivialité !!**

12 €

Amis sportifs

**Le samedi 28 juillet
à partir de 20h00**

Philou vous propose

Apéro, Repas Grillades, Soirée

le tout en musique ...

Parc d'Assistance Mazamet

Venez nombreux

RÉSERVATIONS : 05 63 61 50 95

ATTENTION !!!

PERIODE ESTIVALE

**Prévoyez à l'avance vos réservations
(HOTELS, CHAMBRES D'HOTES, GITES, CAMPINGS ...)**

Plusieurs solutions :

* **OFFICE DE TOURISME DE MAZAMET-MONTAGNE NOIRE**

TEL. 05.63.61.27.07 - FAX. 05.63.61.31.35

accueil@tourisme-mazamet.com

* **OFFICE DE TOURISME DE CASTRES-HAUT LANGUEDOC**

TEL. 05.63.62.63.62 - FAX. 05.63.62.63.60

accueil@tourisme-castres.fr

* **OFFICE DE TOURISME DE LABRUGUIERE**

TEL. 05.63.82.10.60

tourisme@labruguiere.fr

sur les sites

www.tourisme.castres-mazamet.com

www.gites-de-France.com (Gites Tarn et Aude) - www.clevacances-tarn.com (Gîtes et Chambres d'Hôtes)

ou sur le site du rallye

www.rallyemontagnenoire.com

(Rubrique Hébergements)